

# ANNONCE

En application des dispositions du décret exécutif n° 96-93 du 03 mars 1996, modifie et complète portant institution des chambres de commerce et d'industrie, et dans le cadre du renouvellement des organes élus des chambres de commerce et d'industrie ;

La direction du commerce de la wilaya de Guelma porte à la connaissance des opérateurs économiques et l'ensemble des commerçants que les élections pour le renouvellement des organes élus auront lieu :

- le samedi 10 mai 2014 pour les élections au niveau de la chambre de commerce et d'industrie MERMOURA de la wilaya de Guelma (CCI).
- le samedi 14 juin 2014 pour les élections au niveau de la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CASI).